

Nouvelles conditions d'accès aux déchetteries intercommunales

A compter du 3 janvier 2018, les trois déchetteries du territoire Vaison Ventoux seront soumises à de nouvelles conditions d'accès. Cela concerne la déchetterie Sainte-Catherine à Vaison-la-Romaine, ainsi que les déchetteries de Cairanne et de Mollans-sur-Ouvèze. Les usagers doivent s'organiser à l'avance pour demander leur nouvelle carte et s'informer des changements, parmi lesquels la mise en place d'une tarification pour les professionnels.

Quels changements pour les usagers ?

POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS :

► **Une nouvelle carte d'accès est obligatoire** : sans elle, l'accès aux déchetteries ne sera pas possible à compter du 3 janvier. Cette carte gratuite et personnalisée permettra d'enregistrer chaque passage de l'utilisateur. Une carte par véhicule sera distribuée. Pour se la procurer, il est nécessaire de remplir un dossier de demande (disponible sur www.vaison-ventoux.fr, à la communauté de communes ou dans les déchetteries). Les demandes pourront se faire à partir du 20 novembre pour les professionnels et à partir du 4 décembre pour les particuliers. **2 à 3 semaines de délai minimum peuvent être nécessaires pour obtenir sa carte, il est donc important d'effectuer sa demande au plus tôt.**

► **Les horaires d'accès changent** : pour faciliter et sécuriser le dépôt des usagers, les particuliers et les professionnels ne seront plus accueillis sur les mêmes créneaux horaires. En semaine à Vaison-la-Romaine, les matinées seront réservées aux professionnels et les après-midis aux particuliers. Le samedi, seuls les particuliers pourront accéder aux trois déchetteries du territoire. Retrouvez le détail des horaires dans l'encart ci-dessous ou sur www.vaison-ventoux.fr

POUR LES PROFESSIONNELS UNIQUEMENT :

► **Le dépôt de certains déchets devient payant** : jusqu'à présent, les déchetteries Vaison Ventoux étaient parmi les dernières du Vaucluse à assurer la gratuité d'accès pour les professionnels. Le coût de ce service étant particulièrement lourd, l'intercommunalité a dû faire le choix de demander une contribution aux professionnels, comme c'est le cas dans la quasi-totalité des déchetteries. Cette décision a été prise dans le cadre du vaste programme de rationalisation des déchets engagé depuis deux ans sur le territoire. A partir du 3 janvier, le dépôt de certains déchets, tels que les encombrants, les déchets verts, le mobilier, l'électroménager ou les appareils électriques sera donc payant pour les professionnels (artisans, commerçants, entreprises...). Il est à préciser que les tarifs appliqués ne correspondent pas au coût réel de traitement de ces déchets : il s'agit d'une participation de la part des professionnels, la communauté de communes prenant en charge la partie restante.

Les changements à venir étant particulièrement importants pour les professionnels, quatre réunions publiques sont organisées à leur attention. Un courrier leur a été envoyé avec une plaquette d'information. Les particuliers recevront quant à eux toutes les informations avec le bulletin intercommunal *Vaison Ventoux Infos* distribué dans leur boîte aux lettres.

Infos pratiques

Réunions d'information Réservées aux professionnels

Lundi 20 novembre à 18h
à Vaison-la-Romaine
au siège Vaison Ventoux,
375 avenue Gabriel Péri.

Lundi 4 décembre à 18h
à Vaison-la-Romaine
au siège Vaison Ventoux,
375 avenue Gabriel Péri.

Mercredi 6 décembre à 18h
en mairie à Mollans-sur-Ouvèze.

Lundi 11 décembre à 18h
en mairie à Cairanne.

Comment faire sa demande de carte ?

Quand ?

Professionnels : à partir du 20 novembre

Particuliers : à partir du 4 décembre

Où ?

- ▶ en ligne sur le site www.vaison-ventoux.fr
- ▶ en retirant un dossier à la Communauté de communes Vaison Ventoux ou dans l'une des 3 déchetteries

Délais de traitement :

2 à 3 semaines minimum quand le dossier est complet.



Infos / contact :

www.vaison-ventoux.fr
Tel : 04 90 36 58 52 du lundi au vendredi,
de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

Nouveaux horaires à partir du 3 janvier

PARTICULIERS :

Vaison-la-Romaine :
du lundi au vendredi de 14h à 17h.
le samedi de 8h à 12h et de 14h à 17h.

Cairanne :
le mercredi de 13h30 à 17h.
le samedi de 8h30 à 12h

Mollans-sur-Ouvèze :
le mardi et le jeudi de 14h à 16h30.
le samedi de 8h30 à 11h30.

PROFESSIONNELS :

Vaison-la-Romaine :
du lundi au vendredi de 8h à 12h.

Cairanne :
le mercredi de 13h30 à 17h.

Mollans-sur-Ouvèze :
le mardi de 14h à 16h30
le jeudi de 14h à 16h30

Tarifs et volumes acceptés pour les professionnels

Encombrants, déchets verts, mobilier, électroménager et appareils électroniques (D3E) : **20€ / entrée pour 3m³ maxi pour les professionnels du territoire** (40€ pour les pros hors territoire). Si le volume est dépassé, une 2^{ème} entrée est comptabilisée.

Déchets dangereux et toxiques (5 kg/jour maxi), pneumatiques (10/jour maxi), huiles de vidange (15 litres/ jour maxi) : **20€ / entrée pour les professionnels du territoire**. Pour ces déchets, le volume maximal indiqué ne peut être dépassé.

Cartons, métaux, piles et accumulateurs : **gratuit**.